



PROCÈS-VERBAL

DÉCEMBRE 2022

Le 30 novembre 2022 à 19 h, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 5 décembre 2022 à 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue en présentiel à la petite salle municipale, située au 108A, Ave Ouellet, le lundi 5 décembre 2022 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS : Mesdames Linda Paré et France Couture, conseillères, messieurs Michel Desjardins, Éric Langlois, et M. Mathieu Therrien, conseillers, sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire.

EST ABSENTE : Mme Katy Dubé, conseillère.

Madame Caroline Dancause, directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 7 novembre 2022 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance :
 - Budget Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny ;
 - Les dates de conseil;
 - Prévisions budgétaires de la bibliothèque;
 - Demande de la fabrique;
 - Mandater un courtier pour la vente de la maison du 385, Rte Principale;
 - Correction dans le contrat de déneigement;
 - Demande de Mme Laurette Talbot;
 - Centre de Plein Air, adjointe à la coordination;
 - Facture du Centre de Plein Air;
 - Facture de Mme Annick Talbot;
 - Correction résolution 24-11-2022;
6. Demande de subvention (dons) ;
 - Nouvelle naissance

7. Rapports des employés et organismes ;
8. Discussions diverses :
 - Patinoire;
 - Résolution pour contrat matières résiduelles;
 - Résolution pour vacances 2022;
 - Cédule collectes de déchets, récupération et vidanges monstres 2023;
 - Liste des personnes endettées;
 - Déclaration des intérêts pécuniaires, poste de maire et dépôt de la liste des donateurs et rapport de dépenses -Municipalités de moins de 5000 habitants;
 - Fermeture du bureau pendant les fêtes;
 - Résolution pour directrice générale;
 - Indexation des salaires pour l'année 2023;
 - Avis de motion;
 - Dossier déneigement, autorisation de verser le paiement de décembre 2022;
9. Varia :
10. Comptes
11. Période de questions ;
12. Levée de la séance.

Résolution : 01-12-2022

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Michel Desjardins, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2022

Une copie du procès-verbal du 7 novembre 2022 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale, greffière-trésorière en dépose une copie.

Résolution : 02-12-2022

Il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public. Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Résolution : 03-12-2022 (Budget Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny)

Il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU d'adopter le budget de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny tel que déposé. Le total des revenus égale le total des dépenses (1,051,086 \$). La quote-part de la municipalité pour l'année 2022 est de 16,315\$. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 04-12-2022 (Les dates de conseil)

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence, il est proposé par Mme France Couture, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU UNANIMEMENT ;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023, à moins de changement, qui se tiendront les lundis ou mardis et débiteront à 19 h 30.

Lundi 9 janvier	Lundi 6 février
Lundi 6 mars	Lundi 3 avril
Lundi 1er mai	Lundi 5 juin
Lundi 3 juillet	Lundi 7 août
Mardi 5 septembre	Lundi 2 octobre
Lundi 6 novembre	Lundi 4 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit les municipalités. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 05-12-2022 (Prévisions budgétaires de la Bibliothèque)

CONSIDÉRANT que le budget de fonctionnement remis à la municipalité pour l'année 2022 est demeuré quasi intact.

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'accepter les prévisions budgétaires de la bibliothèque l'Évasion, telles que présentées pour l'année 2023, et de défrayer la tarification annuelle au réseau Biblio, soit 2,664.16\$, plus 1,200\$ pour les activités de l'année 2023. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 06-12-2022 (Demande de la Fabrique)

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'accepter la demande de la Fabrique, soit d'utiliser sans frais l'église pour les messes des premiers dimanches du mois, soit du 1^{er} dimanche de mai au 1^{er} dimanche d'octobre. Les frais de chauffage, au besoin, seront défrayés par la Fabrique et le ménage sera de leur responsabilité. La demande est valide pour l'année 2023 seulement. La municipalité a toutefois priorité sur la location de l'église, et avisera la Fabrique au moins un mois à l'avance, advenant le cas. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 07-12-2022 (Mandater un courtier pour la vente de la maison du 385, Route Principale)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU de mandater un courtier immobilier pour la vente de la maison du 385, Route Principale. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 08-12-2022 (Correction dans le contrat de déneigement)

Il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU de corriger la clause d'ajustement de carburant (1.14.3) au contrat de déneigement, puisqu'il s'agit d'une demande de

modification accessoire au contrat, et qu'il y a eu erreur dans le terme du carburant.

Il y aura correction du montant de compensation de carburant. Un montant de 1,578.50\$ sera payé pour corriger la compensation.

Il y aura aussi une correction pour le 1^{er} versement de novembre, soit un montant de 2,431.04\$, puisqu'il y a eu une erreur de calcul. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 09-12-2022 (Demande reçue de Mme Laurette Talbot)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de ne pas déplacer l'abris d'auto de M. Réjean Guimont, tel que demandé dans la lettre reçue de Mme Laurette Talbot. M. Guimont est responsable s'il advient des bris causés par son abris d'auto. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Centre de Plein-Air, adjointe à la coordination

Une lettre a été reçue pour nous informer du départ en 2023 de Mme Ghislaine Lachance à titre d'adjointe à la coordination du Centre de Plein Air. Le poste sera donc à combler.

Résolution : 10-12-2022 (Facture du Centre de Plein-Air)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU de rembourser les factures du Centre de Plein-Air en lien avec la réparation d'infrastructures appartenant à la municipalité, pour un total de 2,030.43\$ Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 11-12-2022 (Facture de Mme Annick Talbot)

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de rembourser la facture de Mme Annick Talbot, pour le rechargement de son extincteur, suite à son intervention d'un accident en mai 2022. Le montant est 54.33\$ plus taxes. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 12-12-2022 (Correction résolution 24-11-2022)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU de corriger la résolution 24-11-2022, afin d'ajouter les signataires autorisés.

Résolution 24-11-2022

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé de M. Éric Langlois ET RÉSOLU que le la municipalité autorise la cession à titre gratuit à la CEDEMM du lot 6 498 123 (concours) et d'un second terrain soit le lot 6 498 124 pour qu'il soit assigné à une nouvelle famille.

Le Maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents relatifs. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Résolution : 13-12-2022 (Nouvelle naissance)

CONSIDÉRANT QU'il est important d'aider, d'encourager et de maintenir les jeunes familles dans notre milieu ;

En conséquence, il est proposé par Mme France Couture, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de verser à Mme Vivianne Pelletier la somme de 200 \$ pour la naissance d'Ann-Sophie Pelletier

Ferland, enfant dont elle a la garde. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

M. André Bernard, employé municipal, donne un compte rendu de la vidange de la fosse septique. À noter que la prochaine fois, il y aura du sable à enlever en plus et de demander un camion réservoir plus grand.

8. DISCUSSIONS DIVERSES

Patinoire

Nous avons reçu une candidature pour la patinoire. Le conseil en rediscutera lors d'un prochain conseil.

Résolution : 14-12-2022 (Résolution pour le contrat des matières résiduelles)

Il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU de se prévaloir de notre dernière année de prolongation du contrat de matières résiduelles, ajusté au coût de la vie. Le contrat devra être rediscuté la prochaine année avec les autres municipalités impliquées. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution pour vacances 2022

Le point sera à rediscuté au prochain conseil

Cédule des collectes de déchets, récupération et vidanges monstres 2023

Nous n'avons pas encore reçu la cédule.

Résolution : 15-12-2022 (Liste des personnes endettées)

La directrice générale, greffière-trésorière remet la liste des personnes endettées envers la municipalité.

Compte rendu au 5 décembre 2022 :

Taxes et intérêts à percevoir	22,818.77 \$
Comptes à recevoir et intérêts à percevoir	1260.88 \$
Total des montants à recevoir	<u>24,079.65 \$</u>

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU de confirmer le dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité et d'accepter la liste telle que déposée. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 16-12-2022 (Déclaration des intérêts pécuniaires, poste de maire et dépôt de la liste des donateurs et rapport de dépenses – municipalités de moins de 5000 habitants)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de déclarer n'avoir reçu aucun don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, qui peut influencer l'indépendance, compromettre l'intégrité, dons ou avantage qui excède la valeur (200 \$) fixée par le code d'éthique et de déontologie des élus. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 17-12-2022 (Fermeture du bureau pendant les fêtes)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Éric Langlois Paré ET RÉSOLU de déterminer les dates suivantes pour l'ouverture du bureau municipal :

Semaine du 18 décembre : 20 et 21 décembre, ouvert

Semaine du 25 décembre : 28 et 29 décembre, ouvert

Semaine du 1^{er} janvier : 3-4-5 et 6 janvier, ouvert

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 18-12-2022 (Résolution pour la directrice générale)

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU que la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton accepte que Mme Caroline Dancause reprenne ses fonctions de Directrice-générale, greffière-trésorière deux jours par semaine, jusqu'au 31 janvier 2023. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 19-12-2022 (Indexation des salaires pour l'année 2023)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU que les salaires des élus (maire et conseillers), pompiers volontaires et employés de la municipalité (engagés avant décembre 2022) soient indexés de 2% à partir du premier janvier 2023. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 20-12-2022 (Dossier déneigement, autorisation de verser le paiement de décembre 2022)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme France Couture, ET RÉSOLU de verser à M. Tony Deschênes la somme de 37,374.35 \$, qui correspond au deuxième versement du contrat de déneigement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. VARIA

Il est mentionné qu'il y a beaucoup de cas de colportage sans autorisation sur le territoire. Nous demandons à la population d'être vigilante, et qu'aucune personne ne détient de permis de colportage.

Résolution : 21-12-2022 (Demande de France Couture pour le budget de l'activité de Noël)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Linda Paré, ET RÉSOLU d'autoriser un montant de 300\$ pour l'activité de Noël. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 22-12-2022 (Demande de France Couture pour la brigade d'hiver)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Éric Langlois, ET RÉSOLU d'inscrire la municipalité pour la Brigade d'hiver (pour l'activité de Château de neige). Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. COMPTES

La directrice générale, et greffière-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Caroline Dancause

COMPTES

Total des salaires du 25 septembre au 29 octobre 2022 **8,090.33\$**

Résolution : 23-12-2022 (Comptes)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 49,106.42\$ soient payés, ainsi que les salaires et que le maire et la directrice générale, greffière-trésorière soient autorisés à signer pour, et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Linda Paré demande si le suivi avec le déneigeur a été fait. On lui confirme que oui. Elle demande aussi concernant le conseil d'administration du Centre de Plein-Air, s'il y aura des nouveaux membres. On lui confirme que oui.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 24-12-2022 (Levée de la séance)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Caroline Dancause, DG et greff.-très.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Un avis public, pour l'adoption du budget 2023 et du programme triennal d'immobilisation 2023, 2024 et 2025, a été affiché aux endroits prévus à cette fin le 15 novembre 2022.

Un avis de convocation a été signifié le 7 novembre 2022 à chaque membre du conseil municipal pour la tenue de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 à 19 h, à la salle municipale située au 108 Avenue Ouellet.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la petite salle municipale, le lundi 12 décembre 2022 à 19 h.

SONT PRÉSENTS : mesdames les conseillères, France Couture et Katy Dubé, messieurs les conseillers, Michel Desjardins et Éric Langlois, sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

SONT ABSENTS : madame la conseillère, Linda Paré, et monsieur le conseiller, Mathieu Therrien.

Caroline Dancause, directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Discussions diverses :
 - Adoption du programme triennal d'immobilisation 2023, 2024 et 2025, et des budgets de fonctionnement et d'immobilisation, budget 2023 ;
4. Période de question ;
5. Levée de la séance.

Résolution : 25-12-2022 (Adoption de l'ordre du jour)

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. DISCUSSIONS DIVERSES

Résolution : 26-12-2022 (Adoption des budgets de fonctionnement et d'immobilisation, budget 2023)

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

CHARGES 2023

Administration générale	248,618 \$
Sécurité publique	113,648 \$
Transport	352,234 \$
Eaux usées	29,055 \$
Hygiène du milieu	120,768 \$
Urbanisme et mise en valeur du milieu	35,930 \$
Promotion économique et touristique	45,435 \$
Parc municipal	1,270 \$
Salle municipale	17,435 \$
Comptoir artisanal	1,030 \$
Patinoire, Rafale, terrain balle	17,980 \$
Centre Plein-Air	17,991 \$
Bibliothèque	3,814 \$
Activité culturelle	0 \$
Loisirs	2,000 \$
Bâtiment de l'église	13,450.83 \$
Développement résidentiel	0 \$
Bâtiment du 385 Route Principale	1,500 \$
Garage municipal / 484, Route Principale	16,200 \$
Frais financement emprunt	50,618 \$
Remboursement capital	30,300 \$
Dépenses d'immobilisations	25,000 \$

Grand total des dépenses : **1,144,276.83 \$**

REVENUS 2023

Taxe foncière générale 629,517.82 \$

Taxe spéciale + 15 % eaux usées 6,625.01 \$

Sur une autre base-secteur village

Taux fixe-secteur service égout, eaux usées 37,542 \$

Taux fixe-secteur entretien réseau eaux usées 29,055 \$

Sur une autre base

Taux fixe-matières résiduelles 59,882 \$

Taux fixe-boues de fosses septiques 33,973 \$

Paiement tenant lieu de taxes - Gouv. Québec

Compensation des terres publiques 54,625 \$

École, bonification des compensations 5,000 \$

Autres services

Salle municipale 1,000 \$

Salle du bâtiment de l'église et de la sacristie 3000 \$

Autres services 170 \$

Impositions des droits

Licences et permis 510 \$

Mutations immobilières 1,000 \$

Amendes, pénalités, autres perceptions

Amendes et pénalités 1,000 \$

Autres perceptions 1,600 \$

Intérêts

Intérêts sur placement 100 \$

Intérêts compte EOP 800 \$

Ristourne Desjardins 100 \$

Intérêts arréage de taxes et à recevoir 510 \$

Autres revenus

Location du 484 Route Principale 4,896 \$

Transferts de droit

Péréquation 91,166 \$

Dotation spéciale fonctionnement 9,636 \$

Subvention création d'emploi 1,300 \$

Subvention voirie 120,000 \$

Transferts revenus d'intérêts (gouvernement) 36,751 \$

Compensation pour collecte sélective 10,518 \$

Redevances matières résiduelles 4,000 \$

Grand total des revenus : **1,144,276.83 \$**

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2023

CHARGES 2023

Sécurité incendie 26,000 \$

Voirie 5,000 \$

Asphaltage chemin du Lac Carré 800,000 \$

Centre Plein-Air-bâtiment 25,000 \$

Excédent de fonctionnement non affecté -21,000 \$

Grand total des dépenses **835,000 \$**

REVENUS 2023

Revenus d'activités d'investissement

Taxe générale-immobilisation 35,000 \$

Autres revenus (TECQ 2019-2023) 800,000 \$

Grand total des revenus **835,000 \$**

Mme France Couture demande des précisions sur les montants présentés.

Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU

1. D'adopter le budget de fonctionnement équilibré d'un million cent-quarante-quatre mille deux-cent-soixante-seize dollars et quatre-vingt-trois sous (1,144,276.83\$) qui comprend le budget d'activités de fonctionnement de deux-cent-quatre-vingt-huit mille deux-cent-soixante-seize dollars et quatre-vingt-trois sous (309,276.83 \$), et un montant de huit-cent-trente-cinq mille dollars (835,000.00 \$) pour le budget d'investissement. Un montant de vingt-et-un mille dollars (21,000 \$) «Excédent fonctionnement accumulé non affecté» pour compléter le budget de dépenses des activités d'investissement.
2. D'adopter le budget d'investissement de huit-cent-trente-cinq mille dollars (835,000 \$). Ce montant provient de taxes générales-immobilisation (35,000\$), et d'autres revenus (TECQ 2019-2023, 800,000\$).

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2023, 2024 et 2025	
Voirie	
Changement ponceau, réparation et asphaltage Rang St-Jean 2023-2024-2025	15,000 \$
Asphaltage du Chemin du Lac Carré (TECQ) 2019-2023	800,000 \$
Sécurité incendie	
Ajout d'équipement en sécurité incendie 2023-2024-2025	15,000 \$
Réparation camion-citerne 2023	21,000 \$
Centre de Plein-Air 2023-2024-2025	75,000 \$
Pour réaliser ces travaux, budget de fonctionnement et/ou l'excédent de fonctionnement du surplus non-affecté	

Résolution : 27-12-2022 (Adoption du programme triennal d'immobilisation 2023, 2024 et 2025)

Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'adopter le programme triennal d'immobilisation pour les années 2023, 2024 et 2025 tel que déposé. Les immobilisations seront payées à même le budget courant et le compte excédent de surplus de fonctionnement non affecté.

3. PÉRIODE DE QUESTION

Un citoyen demande quel est le montant total de nos prêts actifs et les frais de financement. Nous lui reviendrons avec les montants totaux

exacts. Il demande aussi quelles sont les réparations à faire sur le camion-citerne, et quel est le montant pour la TECQ.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 28-12-2022 (Levée de la séance)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme France Couture ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Caroline Dancause DG et greff.-trés.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.